

MÉ MORANDUM

- AUX :** Parents d'élèves qui bénéficient de la prestation de services de bus scolaire, fournie par Atlantic et ses filiales
- DE :** Alexandra Robinson, Directrice exécutive, Office of Pupil Transportation (OPT)
- DATE :** 17 décembre 2013
- RE :** Transport des élèves en cas de manquement au contrat de service de bus, de la part d'Atlantic, Amboy, Staten Island Bus et Atlantic Queens Bus

Ce mémo a pour but de vous informer qu'Atlantic Bus Company et ses filiales (dont Amboy, Staten Island Bus et Atlantic Queens Bus) ont demandé à être protégées de la loi sur les faillites. Ces entreprises ont informé le DOE qu'elles n'assureront pas le transport de votre enfant à la rentrée des vacances d'hiver, le 2 janvier 2014.

Nous mettons tout en œuvre pour nous assurer d'un autre moyen de transport pour votre enfant le 2 janvier 2014. Cette lettre explique ce que vous et votre enfant devez savoir pour vous rendre à l'école le 2 janvier et les jours suivants.

Moyens pour votre enfant de se rendre à l'école

1. *Autre entreprise de transport par bus.* Nous faisons en sorte que d'autres entreprises empruntent les itinéraires actuellement desservis par Atlantic. Nous espérons que de nouvelles entreprises prendront ces itinéraires en charge.
2. *MetroCards spéciales.* Si nous ne sommes pas en mesure de trouver une nouvelle entreprise pour emmener votre enfant à l'école en bus, nous fournirons des MetroCards spéciales aux élèves ; les parents d'élèves du Kindergarten au 6^e grade peuvent aussi recevoir une MetroCard sur demande. S'il nous faut utiliser ces cartes, elles seront distribuées à votre école le 2 janvier 2014. Cela veut dire que les parents seront responsables de l'organisation du transport de leurs enfants jusqu'à l'école le 2 janvier 2014.

3. *Remboursement.* Pour les élèves bénéficiant du service de bus d'éducation spécialisée, si l'élève ne peut voyager, ni en bus, ni en métro, les parents peuvent envoyer des demandes de remboursement des frais de transport privés. Les parents d'élèves handicapés peuvent se faire rembourser s'ils transportent leurs enfants dans leur voiture personnelle ou s'ils font appel à des services de voiture, des taxis ou l'Access-A-Ride (service de transport pour personnes handicapées). Les parents devront envoyer leurs relevés de compteur kilométrique ou l'original des factures pour les frais engagés. Les formulaires et consignes d'envoi de ces demandes seront publiés sur le site web de l'OPT. Il peut être souhaitable que vous commenciez à identifier des prestataires de services à l'avance.

Comment rester informé(e)

1. Les parents devraient commencer à consulter régulièrement le site web de l'OPT, à l'adresse <http://schools.nyc.gov/Offices/Transportation/default.htm> à partir du vendredi 27 décembre, pour obtenir des informations à jour concernant le service de bus pour leurs enfants. Veuillez chercher la case intitulée « Operations Update » (mise à jour sur les opérations).
2. Les parents peuvent aussi appeler le 311 ou la ligne du service client de l'OPT au (718) 392-8855.
3. Nous appellerons toutes les familles des élèves bénéficiant du service de bus d'éducation spécialisée, pour leur fournir des informations à jour concernant le prestataire de services de bus, avant le 2 janvier 2014.

Nous comprenons l'anxiété et la gêne que cette situation peut occasionner. Votre soutien est le bienvenu.

cc: Kathleen Grimm
Kevin Moran
Eric Goldstein